

# Une objection à Carter

## L'impact de l'aide médicale à mourir sur les Canadiens en situation de handicap

Alexander Raikin | Février 2026

### Grandes lignes

- Lorsque l'aide médicale à mourir (AMM) a été légalisé au Canada, les tribunaux et les législateurs s'attendaient à ce que des mesures de protection soient mises en place pour protéger les groupes vulnérables, tels que les personnes en situation de handicap physique ou mental, contre un risque accru ou un impact disproportionné.
- Le présent rapport examine si ces attentes se sont concrétisées dans la réalité, à partir des données fédérales et provinciales disponibles et d'études médicales évaluées par des pairs.
- Ce rapport conclut que la légalisation de l'aide médicale à mourir au Canada a entraîné une augmentation du risque de décès prématuré pour les groupes vulnérables et que les mesures de protection attendues ne se sont pas concrétisées.
- De 2019 à 2023, au moins 42 % de tous les décès par AMM concernaient des personnes qui avaient besoin de services de soutien pour les personnes en situation de handicap, dont plus de 1 017 personnes qui avaient besoin de ces services, mais ne les recevaient pas. Les prestataires d'AMM au Canada ont euthanasié des personnes en situation de handicap qui avaient besoin de services d'accompagnement et qui n'y avaient pas accès.
- Une étude sur les décès par AMM entre 2016 et 2019 dans un centre de soins tertiaires de Toronto a révélé des taux élevés de comorbidité psychiatrique chez les patients demandant l'AMM ; la plupart de ces demandes ont été acceptées. Sur les 155 patients qui en ont fait la demande, soixante (soit 39 %) présentaient une comorbidité psychiatrique documentée, le plus souvent une dépression.
- Selon les prestataires d'AMM en 2023, près de la moitié des patients à qui ils ont fourni une aide au suicide ont exprimé le sentiment d'être un fardeau pour les autres, soit 10 % de plus que l'année précédente.
- En 2023, l'isolement et la solitude ont été signalés comme une source de souffrance par 22 % des personnes ayant reçu l'aide médicale à mourir, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente.
- Les maladies neurologiques dégénératives présentent des risques importants de coercition des patients vers l'aide médicale à mourir. En 2023, près de 15 % des personnes décédées par AMM étaient atteintes d'un trouble neurologique comme maladie invoquée.
- En 2023, 241 personnes atteintes de démence ont reçu de l'aide médicale à mourir ; dans 106 de ces cas, la démence était la seule condition médicale sous-jacente.

**CARDUS**

CONTACT

Jean-Christophe Jasmin  
Directeur pour le Québec  
tel: 514-758-9700  
jccjasmin@cardus.ca

CARDUS.CA

Pour le rapport complet, voir Raikin, Alexander. « Une objection à Carter : l'impact de l'aide médicale à mourir sur les Canadiens en situation de handicap ». Cardus, 2026. <https://www.cardus.ca/research/health/reports/une-objection-a-carter/>.